



responsabilité du vendeur d'une voiture

Par **Danielitard**, le **29/04/2021** à **15:47**

Bonjour,

J'ai vendu un véhicule d'occasion qui ne présentait pas de défaut et mon acheteur me dit qu'il y a un vice caché car au bout de 1500 kms et trois semaines, il y a un problème au filtre à particule qu'il faudra changer.

Le véhicule âgé de 10 ans avec 184 700 kms au compteur marchait très bien au moment de la vente et n'avait pas donné de signes de dysfonctionnement.

Ce type d'incident de fonctionnement fait-il partie des vices cachés et donc à ma charge?

Merci de votre réponse.

Cordialement, Daniel RAVOUX

Par **Louxor_91**, le **29/04/2021** à **17:57**

Bonjour,

votre acheteur peut prétendre ce qu'il veut; à lui de le prouver ! Le diagnostic d'un garagiste ne suffira pas; il lui faudra passer par un expert. A presque 185Kkm changer le FAP n'a rien d'étonnant par contre !

Par **marouil**, le **29/04/2021** à **20:24**

ce n'est pas un vice caché si il s'agit d'une pièce à remplacer quand elle s'use, à mon avis. si votre description du véhicule était honnête, l'acheteur ne pourra rien faire, à mon avis.